

VOTRE CONTACT :**PRIMAGAZ**

IMMEUBLE 'LE BERLINGOT' BAT B
9 RUE NINA SIMONE
44000 NANTES

Accueil téléphonique de 08h00 à 18h00

 **Service Clientèle :** 0970808708

 **N° Sécurité :** 0 800 11 44 77
(appel & service gratuits)

 Espace client sur primagaz.fr



6077 - 1 / 2 - 18400 - 19025 - A0 - 2506140214007

MADAME CAMILLE ROUGET
MONSIEUR DA CUNHA SEBASTIEN
2 ALLEE DU FIEF VOLANGIS VILLEMENEU
77170 BRIE COMTE ROBERT

SYNTHÈSE DE VOTRE FACTURE

Votre consommation gaz	4,12 €
Vos abonnements et services	26,57 €
Montant total hors TVA	30,69 €
TVA 20%	6,14 €
Total TTC	36,83 €

A payer avant le 23/06/2025 sans escompte

Mode de paiement : Chèques, TIP, CB

Pénalités de retard fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Détail au verso

Le montant de la TICPE inclus dans votre facture est de 0,13€ HT

Coordonnées bancaires de Primagaz : CIC - BIC : CMCIFRPP - IBAN :FR7630066109470002022541940

PRIMAGAZ - Cœur Défense Tour B - 110 Esplanade du Général de Gaulle - 92932 Paris La Défense Cedex - S.A.S. au capital de 42 441 872 € - 542 084 454 RCS NANTERRE - SIRET 542 084 454 00843 - APE 4671Z - T.V.A. acquittée sur les débits,
N° identifiant TVA - FR 68 542 084 454 - www.primagaz.fr

Détail de votre Facture

Adresse de consommation :

Madame CAMILLE ROUGET
2 ALLEE DU FIEF VOULANGIS
77170 BRIE COMTE ROBERT

VOTRE N° DE CLIENT : **3309585**

N° DE COMPTEUR : **0917A1002155**

N° DE CONTRAT : **CPT0000133942**

Votre consommation gaz	Ancien Relevé (m ³)	Nouveau Relevé (m ³)	Diff (m ³)	Coeff (*) convers (kWh/m ³)	Qté	Unité	Prix Unitaire HT	Montant Hors TVA	TVA
Consommation de Propane du 02/04/2025 au 30/04/2025 selon Estimation automatique	1 450	1 450	0	0,000	0	KWH	0,1476€	0,00€	
Consommation de Propane du 01/05/2025 au 28/05/2025 selon Relevé de compteur - Client	1 450	1 451	1	27,165	27	KWH	0,1476€	3,99€	20,00%
Consommation de Propane du 29/05/2025 au 01/06/2025 selon Estimation automatique	1 451	1 451	0	0,000	0	KWH	0,1476€	0,00€	
TICPE à usage combustible du 02/04/2025 au 28/05/2025	0	0	0	0,000	27	KWH	0,0048€	0,13€	20,00%
TICPE à usage combustible du 29/05/2025 au 01/06/2025	0	0	0	0,000	0	KWH	0,0048€	0,00€	

*Le coefficient de conversion est calculé selon les relevés de température et de pression effectués sur site

Vos abonnements et services	Qté	Unité	Prix Unitaire HT	Montant Hors TVA	TVA
Abonnement Énergie du 02/06/2025 au 01/08/2025	2,0055	Mois	13,2500€	26,57€	20,00%

3 bonnes raisons de passer au prélèvement automatique



PLUS PRATIQUE

Aucun oubli ni contraintes liés à la réception postale de vos factures



PLUS ÉCONOMIQUE

Pas besoin de rédiger des chèques et vous économisez les frais d'envoi postaux



ECO-FRIENDLY

Limitez vos émissions de CO₂ en choisissant un mode de paiement digital plutôt que le papier*

Comment faire ?



- Rendez-vous sur votre espace client, **Rubrique "Factures"/ "Mon mode de règlement "**.
- Cliquez sur « Modifier mon mode de règlement » et optez pour le prélèvement.**
- Téléchargez, complétez et signez le mandat de prélèvement SEPA**
- Renvoyez-le directement électroniquement via le bouton "Votre mandat SEPA".**

Vous pourrez opter pour le Primabonnement : ce service gratuit vous permet de mensualiser votre budget énergie sur toute l'année par prélèvement automatique sur votre compte bancaire.

Le saviez-vous ?

Sur votre espace client accessible 24H/24 sur primagaz.fr, vous pouvez consulter et archiver les duplicitas de vos bons de livraison et de vos factures, sur les 24 derniers mois.

Si vous le souhaitez, vous avez également la possibilité de régler vos factures par carte bancaire depuis votre espace client sur www.primagaz.fr ou par téléphone (0970 808 708), par virement en indiquant votre code client et la référence de votre facture, par chèque (libellé à l'ordre de Primagaz accompagné de votre T.I.P non signé) ou par TIP.

*Etude Ernst & Young et Bio Intelligence Service pour la fédération française bancaire - 2011

Conformément à l'article L122-1 du Code de l'énergie, nous vous informons qu'en cas de litige lié à l'exécution de votre contrat, si votre réclamation **auprès de nos services n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois**, vous pouvez saisir le Médiateur national de l'énergie : Libre réponse n° 59252 75443 PARIS Cedex 09 ou www.energie-mEDIATEUR.fr

IBAN :FR7611206000368308920520742
ICS :AGRIFRPP812

Madame CAMILLE ROUGET
2 ALLEE DU FIEF VOLANGIS VILLEMENEU
MONSIEUR DA CUNHA SEBASTIEN
77170 BRIE COMTE ROBERT

Montant : 36,83 €

Date, Lieu et Signature

TIPS€PA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez PRIMAGAZ à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de PRIMAGAZ. Vous bénéficierez du paiement immédiat de votre facture. Les conditions et délais de la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

PRIMAGAZ
TSA 70135
41974 BLOIS CEDEX 9

000330958504

MADAME CAMILLE ROU 11206000368308920520742

720101000000 9700003309585921000033320932108

3683